



Municipalité de Valeyres-sous-Ursins

Préavis municipal N°32/2024 du 11 novembre 2024

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-URSINS

Concernant

LE BUDGET COMMUNAL 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget de fonctionnement communal pour l'année 2025.

Le budget 2025 a été adopté par la Municipalité lors de sa séance du 4 novembre 2024. Il prévoit des recettes pour un montant de **CHF 989'200.-** et des charges pour un montant de **CHF 1'090'600.-**. L'excédent de charges qui en résulte est de **CHF 101'400.-**.

Principaux commentaires

1. Administration générale

102.306 adaptation des coûts suite à l'augmentation du nombre de séances notamment celles liées au PACom

110.306 vacations en hausse pour la préparation au nouveau plan comptable MCH2 (passage en 2027)

110.317 inauguration de la place de jeux et location de la tente du 1^{er} août

110.318 CHF 25'000.- de base du poste et suite du traitement des archives (CHF 10'000.-, suite et fin en 2025 comme planifié)

110.318.1 la révision du plan d'affectation communal se poursuit

180.352 la participation au déficit des lignes de transports publics est en légère baisse (chiffres du canton)

110.436 augmentation de la vente des cartes journalières CFF

2. Finances

210.400 impôt des personnes physiques en hausse, adaptation aux chiffres actuels

220.451 retour de la nouvelle péréquation intercommunale 2025 (NPIV). On constate que la commune est bénéficiaire par rapport à l'ancien système dans la partie péréquation. Cependant, les chapitres « réforme policière » 610.351 et « cohésion sociale » 720.351 sont en forte hausse. Globalement, si on fait un comparatif avec la situation 2024, Valeyres devait contribuer pour environ CHF 20'000.- supplémentaires en 2025.

230.330 l'amortissement des terrains et des bâtiments est arrivé à son terme

3. Domaines et bâtiments

351.311 achat d'un écran avec chariot

351.318 CHF 5'500.- adaptation des contrats d'assurance

351.331.1 l'amortissement du lift est arrivé à son terme

351.427 augmentation du loyer de l'appartement suite au changement de locataire

352.301 et 427 changement de préposé, introduction d'un nouveau système de rétribution à l'heure de commune, et augmentation du tarif de location

353.314 rénovation de la dernière paroi extérieure côté sud-est, montant reporté car travaux pas réalisés en 2024

358.314 travaux terminés

4. Travaux

441.301 et 441.318 entretien courant des places et nettoyage des fontaines externalisé

442.301 et 442.318 entretien courant du cimetière externalisé et taille des arbres

451.318 adaptation à l'augmentation 2023

460.314 augmentation liée à divers travaux de rénovation de conduites dont la place de jeux du Mézelet

460.331.1 et 460.331.2 l'amortissement de la mise en séparatif et de la construction de la STEP est arrivé à son terme

5. Instruction publique et cultes

510.318 et 510.352 course spéciale Car Postal de midi, somme qui est déduite des frais d'écolage. Ajout d'une course spéciale le mercredi midi. Nombre d'élèves en baisse au primaire

6. Police

610.351 forte hausse du financement de la police cantonale, en relation avec la péréquation (voir 220.451)

630.352 les factures du centre de collecte des sous-produits animaux (anciennement clos d'équarrissage) doivent désormais être comptabilisées dans le chapitre des déchets 45

650.352 coût de CHF 47.54 par habitant, en hausse à cause de l'intégration des cours pour jeunes sapeurs-pompiers

660.352 et 660.480 au printemps 2025, le montant disponible sur le fonds de réserve pour les abris PC (CHF 80'700.-) devra être rétrocédé au canton. Coût de l'ORPC 19.24/habitant

7. Sécurité sociale

720.351 participation à la cohésion sociale en forte augmentation (voir 220.451)

720.352.1 Forte hausse des coûts sur le réseau d'accueil de jour

8. Services industriels

810.318 contrôles des vannes, nettoyage des cuves, analyses et mise à jour du manuel d'auto-contrôle

810.331.1 l'amortissement de la réfection du réseau d'eau est arrivé à son terme

810.435.1 augmentation du tarif de l'eau de CHF 1.60 à CHF 2.10 par m3

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 novembre 2024.

Conclusions

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Valeyres-sous-Ursins

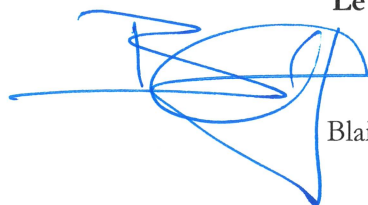
Vu le préavis, entendu le rapport de la Commission de gestion et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

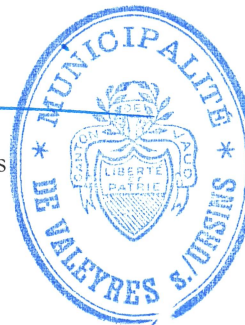
D'accepter le budget communal pour 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Blaise Chapuis



La Secrétaire



Emilie Thomas